



Personne recherchée, qui contacter ?

Par **Ibourdain**, le **21/10/2013** à **17:25**

Mon compagnon vit actuellement chez moi et ce depuis quelques mois maintenant. Il était jusqu'à Mai dernier, en aménagement de peine avec une association (Arapej 75) mais il n'a pas respecté les contraintes qui lui avaient été données (à savoir, vivre dans l'appartement loué par l'association). Il a de ce fait été à plusieurs reprises convoqué par le juge d'application des peines mais ne s'y est jamais présenté. Depuis, il demeure reclus chez moi et la situation est devenu invivable. Il ne peut travailler car il se sait désormais recherché pour effectuer les 8 mois restant de sa peine de prison (il vit donc entièrement à ma charge). Ayant à plusieurs reprises essayé de me séparer de lui, en vain, j'ai contacté la police qui m'a répondu ne pouvoir rien faire sans décision du procureur. Qui puis-je contacter afin qu'il soit interpellé ? Cette décision de ma part semble brutale, mais aujourd'hui je ne peux faire autrement et je pense que pour lui comme pour moi, son interpellation permettra un retour à la normale et surtout pour lui le fait de pouvoir repartir à zéro sans problème de justice une fois sa peine effectuée. Une chose est sûre c'est qu'il ne se rendra pas de lui-même et que la situation peut demeurer ainsi longtemps. C'est pourquoi je demande vos conseils, mes connaissances en la matière étant limitées.

En vous remerciant